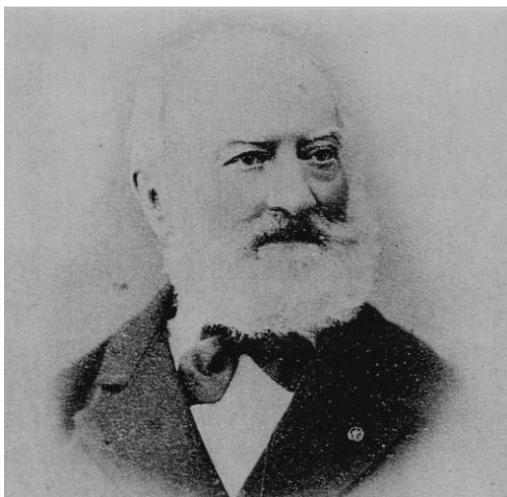


Joseph Antoine Adolphe AUBENAS

par Laurence Lassalle

Joseph Antoine Adolphe Aubenas est avant tout un homme de loi. Il effectue une brillante carrière dans la magistrature, obtient des postes élevés et s'attache à faire partager son goût pour le droit et la justice. Il n'en est pas moins un homme très cultivé dans des domaines variés. Parallèlement à ses activités, son goût pour la littérature et l'histoire l'amène à publier des ouvrages très complets et parfaitement documentés. Il écrit également des articles pour des sociétés savantes de renommée nationale et locale (voir bibliographie). La seconde partie de sa vie est consacrée à découvrir, mettre en valeur et faire connaître le glorieux passé archéologique de sa ville d'adoption : Fréjus. Il y mettra toute son énergie, jouera de son influence, fera agir ses relations parisiennes dans le seul intérêt de l'histoire. Son action sera reconnue de ses contemporains et lui vaudra l'amitié de la « bonne société bourgeoise » de la région.

Il est né le 6 avril 1813 à Valréas dans le Vaucluse. C'est le fils de Louis Auguste Aubenas, droguiste, et de Geneviève Monique Buis, demeurant à Valréas.



Joseph Adolphe AUBENAS

Après des études de droit à Paris, il s'établit comme avocat au Mans (Sarthe) et prend en charge en 1836 la rédaction du journal manceau *L'ami des lois*. Il est ensuite promu secrétaire particulier du préfet de la Sarthe.

Puis il installe son cabinet d'avocat à Paris et prend le poste d'archiviste au ministère de la Justice. Dès lors, il gravit brillamment les échelons et devient, en 1851, chef de cabinet du ministre de la Justice.

En 1857, il est nommé conseiller à la Cour impériale de la Martinique. Ce séjour lui inspirera une *Histoire de l'impératrice Joséphine*.

En 1861, il est procureur général à Pondichéry (Inde). Sa passion pour son métier l'amène à fonder les écoles

coloniales de droit.

En 1869, il prend sa retraite.

En 1870, en raison d'une santé chancelante, il s'établit à Fréjus où il entreprend à partir de 1875, une « nouvelle et minutieuse étude des monuments et des vestiges antiques qu'offre, avec une si grande profusion, le sol de Fréjus... ». Il accumule les notes et fouille, en 1878 et 1879, au quartier Notre-Dame et sur la Plate-Forme.

En 1881, par amour pour sa ville d'adoption et grâce à un travail incessant de recherches, d'études et d'observations sur le terrain, il publie l'*Histoire de Fréjus, Forum Julii, ses Antiquités, son port*. Cet ouvrage de référence à l'époque est une volumineuse et sérieuse synthèse sur Fréjus antique.

La même année, poussé par un élan de patriotisme local, il fonde avec quelques amis et le soutien de nombreux Fréjusiens le « Cercle de l'Union et du Progrès ».

De 1884 à 1888, il est élu maire de Fréjus. Sa principale préoccupation est de mettre en valeur le passé archéologique de la ville.

En 1884, il fonde le musée archéologique municipal dans une salle de la mairie. Il en est le premier conservateur. Grâce à lui, les découvertes archéologiques sont rassemblées et exposées dans un lieu officiel ouvert au public.

C'est sous son mandat, en 1886, que bon nombre de monuments de Fréjus sont classés « Monuments historiques ».

Il se marie à Nice le 4 octobre 1890 à Marie Fortunée Peironet, née le 21 novembre 1835 à Ramatuelle (Var) et demeurant à Nice.

Il meurt à Nice, rue de Paris, le 3 décembre 1893. Il est inhumé au cimetière de Caucade à Nice. Sa tombe n'existe plus aujourd'hui.

Joseph Adolphe Aubenas, officier de la Légion d'honneur, a été membre de plusieurs sociétés savantes : membre résidant (1839) puis secrétaire adjoint (1841) de la Société royale (puis nationale) des antiquaires de France, membre de la Société de l'histoire de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre titulaire de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, où il côtoie un autre historien célèbre de Fréjus, le chanoine Hippolyte Espitalier.

Cercle de l'Union et du Progrès :

Sa création est racontée par maître Jourdan, président du tribunal civil de Grasse, dans un registre d'honneur du Cercle, datant de 1895.

Depuis l'été 1878, maître Jourdan se rend chaque soir vers 5 heures sur la terrasse du café Viguiier, place Paul Vernet, où il retrouve son ami Paul Guérin. Très vite, les deux amis sympathisent avec un autre habitué des lieux, J. A. Aubenas. Le trio se retrouve tous les soirs et se livre à des discussions animées et à de joyeuses plaisanteries. Leur attachement aux recherches archéologiques et aux monuments romains de la ville leur vaudra le surnom des « 3 Gallo-Romains ». Un soir, les trois amis se rendent au café Viguiier saisis d'une grande émotion. Ils viennent de lire un article de Charles Lenthéric paru dans le numéro du 1^{er} août 1879 de la *Revue des deux mondes* et qui a pour titre



« Fréjus. Le port romain et la lagune de l'Argens ». Quelle indignation d'y trouver des phrases comme « *Fréjus est en effet moins qu'une ville déchue ; c'est une ville morte* », ou « *Au loin, Fréjus, pauvre et triste, s'éteint dans une morne solitude. Le voile de la mort semble déjà recouvrir la campagne silencieuse et endormie* ». Maître Jourdan est chargé d'écrire à la revue afin de contester la vision négative et pessimiste exprimée par Lenthéric. Il reçoit pour toute réponse un refus poli d'insérer. Cela ne peut pas durer ainsi, les trois « Gallo-Romains » rassemblent autour d'eux une douzaine de Fréjusiens qui se retrouvent pendant quelques temps au café Viguiier. Finalement, ce sont 42 habitants de Fréjus qui assisteront à la naissance du Cercle, le 29 janvier 1881. Ouvert à la bourgeoisie locale, on se réunit pour des soirées de discussions, des repas ou des excursions. On s'y interdit les débats politiques. J. A. Aubenas est le président fondateur, Eugène Vian, le trésorier fondateur et Mme Coudenon, de Bagnols, la gérante fondatrice.

Les trois « Gallo-Romains »

Marcel Foucou, *Encyclopédie de la mémoire fréjusienne*. (Médiathèque de Fréjus)

Acquisition d'une propriété à Fréjus :

Le 28 mars 1882, J. A. Aubenas achète un terrain de 3 hectares environ, quartier du Counillet (entre l'ancienne et la nouvelle route de Fréjus à Cannes), à Joseph Esprit Bonnet. Le 25 septembre 1882, il revend la moitié de son terrain. Sur l'autre moitié, il fait construire une maison d'habitation qui demeure sa propriété jusqu'au 20 novembre 1892, date à laquelle il rétrocède l'ensemble immobilier à Joseph Esprit Bonnet. Cette maison sera vendue plusieurs fois avant de devenir le 29 mai 1913 la propriété de l'artiste peintre et écrivain Lucie Cousturier.

J. A. Aubenas, maire de Fréjus de 1884 à 1888 :

Les élections ont lieu au mois de mai 1884. Séverin Decuers, maire conservateur de Fréjus depuis 1874, est battu par une alliance entre les républicains modérés et les républicains radicaux.

Le 18 mai 1884 se tient la séance d'installation du nouveau conseil municipal.

J. A. Aubenas, (républicain modéré), est élu à la majorité absolue. Il est proclamé maire de Fréjus. Marius Meynard (républicain radical) est élu 1^{er} adjoint. Jean Félix Arluc est élu second adjoint.

Principales réalisations sous le mandat de J. A. Aubenas :

1. Archéologie :

C'est pour s'occuper plus efficacement des antiquités de la ville qu'Aubenas s'est présenté aux élections municipales. Durant son mandat, sa principale préoccupation sera de mettre en valeur le passé archéologique de la ville. Son souci premier est de créer le musée. Son deuxième cheval de bataille sera de déblayer les arènes et de détourner la route qui les traverse en faisant l'acquisition d'une propriété adjacente.

Délibérations du Conseil :

Séance du 21 septembre 1884

« Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait utile de faire quelques réparations à l'ancienne salle de musique pour y installer un Musée des Antiquités qui s'est enrichi, grâce à la générosité de Mr Panescorse Ferdinand de notre ville, habitant Toulon, d'une collection minéralogique intéressant la région de Fréjus. La réparation constituant à ouvrir une porte qui permettrait un accès facile de la salle et à réparer les murs intérieurs qui ont besoin d'être badigeonnés, la dépense peut être évaluée à 400,00 F. Le conseil ouï les explications de Mr le Maire, considérant qu'il importe d'établir le Musée d'Antiquités de Fréjus dans des conditions favorables qui permettent aux étrangers de passage dans notre ville de le visiter commodément, qu'il est nécessaire pour cela d'avoir une salle aménagée convenablement pour y placer les collections qui sont dispersées dans l'intérieur de l'hôtel de ville, décide d'ouvrir un crédit de 400 F pour permettre à Mr le Maire de faire réparer la salle de musique et l'aménager pour l'installation du Musée des Antiquités de Fréjus. »

Séance du 9 février 1885

« Mr le Maire expose qu'il y aurait lieu de déblayer les arènes. Un crédit de 1000,00 F figure au budget de 1885. Les arènes, ajoute Mr le Maire, sont très remarquables et en déblayant les parties basses qui sont très intéressantes au point de vue archéologique, on aurait un monument qui attirerait d'avantage l'attention des étrangers de passage à Fréjus. Mr l'inspecteur des Monuments Historiques de France a visité en détail nos arènes et les a appréciées à leur juste valeur, dans un rapport favorable qu'il a adressé

à Mr le Ministre de l'instruction publique, il a demandé une subvention au gouvernement. Mr le Ministre faisant droit à sa demande, a accordé 20 000,00 F pour la restauration et le déblaiement des arènes de Fréjus. Pour obtenir cette somme, il faut que la commune de Fréjus fasse preuve de bon vouloir et accorde une somme de 4 à 5 000,00 F, payable en 10 ou 12 annuités ; avec ces deux sommes, on pourrait acheter la maison de Mr Girard qui est adossée à la partie sud-est des arènes, la démolir et dégager ainsi cette partie. On achèterait également un chemin de 8 mètres qui permettrait de circuler autour des arènes, dans la partie sud et on déblayerait l'intérieur. Mr le Maire propose au conseil de nommer une commission de trois membres qui traitera avec Mr Girard du prix de sa maison et de celui du terrain, nécessaire pour établir un chemin autour des arènes dans la partie sud et présentera un rapport au conseil dans une de ses plus prochaine séance. Sont nommés membres de cette commission MM Faroul, Arluc et Bonnet. »

Séance du 15 mars 1885

« Mr le Maire expose au Conseil que la commission nommée dans la précédente séance, pour s'occuper de la question d'achat de la maison Girard s'est mise en rapport avec Mr Girard propriétaire de l'immeuble adossé aux arènes et que la commission voudrait acquérir pour pouvoir déblayer dans cette partie. Mr Girard demande un prix exagéré de sa maison, il ne consentirait à vendre qu'au prix de 40 000,00 F ce qui est excessif. Le gouvernement a accordé 20 000,00 F pour le déblaiement des arènes ; la commune, ajoute Mr le Maire, pourrait contribuer à cette dépense pour 5 000,00 F payables en 10 annuités, ce qui ferait une somme de 25 000,00 F pour acquérir la maison Girard et déblayer les arènes.

Mr Faroul fait observer qu'en achetant la maison, il faudrait également acheter le jardin tout entier et l'oratoire qui se trouve devant la maison, le tout à 25 000,00 F, on paierait avec ce prix l'immeuble et ses dépendances à leur valeur réelle.

Le Conseil, ouï l'exposé de Mr le Maire, décide qu'il y a lieu d'acheter la maison de Mr Girard, située au quartier Notre-Dame, le jardin attenant et l'oratoire situé devant la dite maison au prix de 25 000 F, dans cette somme est comprise la subvention promise par l'État qui s'élève à 20 000 F. La commune participe, de son côté, pour la somme de 5 000,00 F payable en dix annuités de 500 F chaque, à dater du jour de la prise de possession du dit immeuble et de ses dépendances sus-indiquées. »

Séance du 10 octobre 1885

« Mr le Maire expose au Conseil que le gouvernement avait promis une subvention pour la restauration des arènes de Fréjus. Mr le Préfet nous informe que le ministre de l'instruction publique et des beaux arts accorde 12 587 F pour ce travail, à la condition toutefois que la commune de Fréjus prendra à sa charge les deux autres tiers de la dépense, c'est à dire la somme de 25 000 F. Dans l'état peu prospère des finances de la ville, ajoute Mr le Maire, je ne puis proposer à la commune d'entrer dans cette voie et de dépenser une somme de 25 000 F pour la restauration des arènes quelque intérêt que j'attache à ce monument qui fait depuis longtemps l'admiration des étrangers qui le visitent.

Mr Faroul fait observer qu'il serait peut être préférable d'insister auprès du Ministre pour faire répartir la dépense totale de cette restauration en dix ou quinze annuités, au lieu de la faire en une seule fois, le gouvernement mieux disposé, pourrait peut-être, dans ce cas, prendre à sa charge la dépense totale et la commune n'aurait rien à déboursier de ce chef.

Mr le Maire répond qu'il agira et fera des démarches dans ce sens et qu'il espère avoir une réponse favorable. »

Séance du 28 janvier 1886

« Mr le Maire expose que le Conseil ayant voté une somme de 5 000,00 F payable par annuités de 500 F et sans intérêt pour l'achat de l'immeuble de Mr Girard, adossé aux arènes, la commission chargée de s'entendre avec ce dernier, s'est mise en rapport avec lui. A la suite de ces pourparlers, Mr Girard en considération de la situation financière de la commune et pour faciliter la conclusion de cette affaire qui intéresse à un si haut point le pays, a consenti à céder son immeuble au prix voté de 5000,00 F à la condition toutefois que la subvention de 20 000,00 F que le gouvernement avait promis d'accorder, à cet effet, serait maintenue et que le prix de vente se trouverait, par ce fait, porté à 25 000,00 F.

Mr le Maire expose d'autre part, que le déblaiement des arènes entraînant la suppression du chemin qui les traverse, il y avait lieu de comprendre dans l'acquisition ci-dessus, le jardin de Mr Girard et que ce dernier a consenti à céder, pour le prix ci-dessus, une bande de terrain de huit mètres de large sur le pourtour des arènes, dans la partie qui confine à son jardin. Mr Girard s'impose en outre pour lui et ses acquéreurs, l'obligation de ne pas bâtir sur la partie du jardin qui restera sa propriété et de plus il s'engage à céder ce terrain, à raison de un franc le mètre à la commune, à la première réquisition de cette dernière tant qu'il en demeurera propriétaire et en outre à lui donner la préférence en cas de vente à une autre personne et, par conséquent à la mettre en ce cas en mesure d'exercer le droit de préférence. Mr Girard demande, en outre, à ce que quelques objets à provenir des démolitions demeurent sa propriété.

Le Conseil, ouï l'exposé qui précède, décide qu'il y a lieu d'acquérir aux prix, conditions et charges ci dessus, la construction élevée sur et contre les arènes appartenant à Mr Girard, ladite vente comprenant une bande de terrain d'au moins huit mètres sur le pourtour des dites arènes, suivant un croquis qui sera dressé par la commission déjà chargée de la négociation de cette affaire ; décide, en outre, que cette commission aura à s'entendre avec Mr Girard pour la détermination des objets que ce dernier pourra conserver. »

Séance du 16 avril 1888

« Mr Meynard demande à Mr le Maire s'il ne conviendrait pas, en démolissant la maison Girard acquise par la commune en vertu d'un acte notarié en date du, de déplacer l'oratoire qui masque l'entrée sud-est des arènes.

Mr le Maire, répondant à Mr Meynard, rappelle au Conseil que Mr Girard a posé une condition à cet égard dans l'acte de vente ; que si un jour il fallait déplacer ce petit monument il se chargerait de l'enlever à ses frais de l'endroit où il se trouve et de le reconstruire avec les mêmes matériaux qu'il s'est réservé par une clause de l'acte, dans une propriété lui appartenant. Mr Meynard dit que puisqu'il en est ainsi, il suffirait de mettre Mr Girard en demeure de procéder au plus tôt au déplacement de l'oratoire. Mr le Maire demande l'avis du Conseil à cet effet.

Le Conseil, ouï l'exposé qui précède et les explications données par Mr le Maire est d'avis que l'amphithéâtre romain doit être débarrassé sur la partie sud-est, de tout ce qui gêne la vue aux visiteurs et invite Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Mr le Maire rappelle que, dans l'acte de vente de l'immeuble Girard, construit sur les arènes, il a été inséré une clause portant que, dans le cas où Mr Girard voudrait vendre la partie de son jardin sur laquelle a été réservé le chemin contournant le monument, il ferait offrir auparavant à la commune de l'acquérir au prix stipulé dans l'acte à un franc le mètre. Cette éventualité se présentant aujourd'hui, Mr Girard offre de céder le terrain en question, moyennant le prix réduit de mille francs (1000,00 F) payable en dix annuités et sans intérêt, à raison de cent francs (100,00 F) par an. La dite acquisition

présente un grand intérêt en vue d'empêcher l'édification de nouvelles constructions qui obstrueraient la vue et les abords des arènes.

Le Conseil, ouï la proposition de Mr le Maire et par les motifs qui viennent d'être exposés, attendu que les conditions de cette acquisition ne sauraient grever le budget qui possède des ressources pour y faire face, autorise Mr le Maire à passer un acte conforme avec Mr Girard ».

Mesures supplémentaires :

En 1886, des mesures de classement ont été obtenues afin de protéger les principaux monuments de Fréjus : restes de thermes antiques, restes du quai de l'ancien port, amphithéâtre, citadelle, restes de remparts, porte dorée et aqueduc figurent désormais sur la liste des Monuments Historiques¹

2. Archives communales :

Séance du 22 mars 1885

« Mr le Maire expose au Conseil que Mr le Ministre de l'intérieur a, par décision, prescrit aux préfets de vouloir bien faire opérer le classement des archives communales de leur département, afin d'y relever ce qu'il pourrait y avoir d'intéressant pour l'histoire et les droits des communes. Mr le Préfet, se conformant à cette décision, avait chargé Mr Anthoine, instituteur à Chateaudouble, de faire ce travail dans notre commune. Mr Anthoine a classé nos archives antérieures à 1790 et a rédigé des notices sommaires sur les délibérations les plus importantes qui s'y trouvent, son travail est à peu près terminé ; il a relevé dans trente registres contenant ensemble 2 496 pages, tous les textes qui pouvaient avoir quelque intérêt au point de vue des droits de notre commune et de son histoire et les a fidèlement résumés. Il y a donc lieu, ajoute Mr le Maire, de voter une somme pour pouvoir payer Mr Anthoine ce qui lui est dû. Le département consent à prendre à sa charge le quart de la dépense évaluée à 600,00 F. La commune pourrait voter 300 F qui seront payés dès maintenant et décider que le solde soit 150 F serait payé après complet achèvement du travail.

Le conseil, ouï l'exposé de Mr le Maire décide :

–1° de voter une somme de 300 F, pour payer à Mr Anthoine instituteur et secrétaire de la mairie de Chateaudouble, le classement qu'il a fait des archives communales antérieures à 1790 et aux notices qui s'y rapportent ;

–2° de voter la somme de 8 F, pour le rembourser des frais de voyage fait pour venir à Fréjus prendre les documents nécessaires à son travail. Ces diverses sommes seront prélevées sur les fonds disponibles de l'exercice de 1885 ».

Séance du 18 mars 1888

Une demande est faite par le Préfet au Conseil municipal de Fréjus de voter un crédit de 110 F pour la publication des deux premières feuilles de l'inventaire des archives communales antérieures à 1790.

3. Chemin de fer du littoral :

Les délibérations du 1^{er} août 1887, 19 août 1887 et 25 août 1887, nous apprennent que la bataille menée dans l'affaire du Chemin de fer du littoral a été rude. En effet, le Maire J. A. Aubenas doit se démener pour que sa commune ne soit pas lésée et pour que ses projets de développement aboutissent. Il avait demandé que la gare P.L.M. de Fréjus soit le terminus de la

¹ Archives départementales du Var, 9 T3-1.

voie littorale et le point de départ de la ligne des Vaux, reliant Fréjus à Callian-Montauroux. Cependant, lors de la présentation du projet aux communes par la commission départementale, il s'aperçoit que c'est la gare P.L.M. de Saint-Raphaël qui est choisie comme terminus et que, de plus, la station de voyageurs de Fréjus se situe à 1 500 mètres de la ville, au quartier du Grand Esca, au bord de mer. Des tractations sont donc menées afin de déplacer la station de voyageurs au plus près de la ville, au quartier Saint-Antoine. Grâce à un courrier de Mr le directeur du Chemin de fer du sud, envoyé de Draguignan le 24 août 1887 et signé de F. Martin (maire de Saint-Raphaël), nous apprenons que la réclamation du conseil municipal est finalement acceptée. La station sera bien construite à Saint-Antoine, sur la propriété agricole Pascal. Monsieur Martin certifie en outre qu'il sera techniquement possible de placer à Fréjus le point de raccordement des lignes du Littoral et de Montauroux. À ces conditions, le conseil accepte de voter la subvention de 80 000 F qui lui est demandée par la commission.

4. École :

Le 19 décembre 1885, sous la pression des radicaux anticléricaux, le conseil, à la majorité de 10 voix contre 8, décide qu'il y a lieu de laïciser l'école maternelle communale dirigée par les sœurs de Nevers.

C'est également sous le mandat de J. A. Aubenas que sera décidée la construction d'une école communale laïque de fille.

Élections du 6 mai 1888 :

À la suite des élections du 6 mai 1888 qui donnent la victoire à l'ancien maire, Séverin Decuers, les membres du conseil municipal sont réunis le 20 mai 1888 sous la présidence de J. A. Aubenas. Après avoir installé le nouveau conseil dans ses fonctions, il laisse la parole à Louis Sivan qui, se faisant le fidèle interprète des sentiments de ses collègues, remercie « *Mr Aubenas pour les importants services qu'il a rendus à Fréjus. Son ouvrage sur les Antiquités romaines a, dit il, fait connaître Fréjus aux savants de tous les pays et procure à notre ville la visite de personnages illustres. La notice qu'il vient de publier sur les Places et Rues, les démarches qu'il a faites auprès de l'administration supérieure pour obtenir de l'État une importante subvention qui a servi à dégager notre plus important monument romain (les arènes), la création d'un Musée, le guide de l'étranger à Fréjus qui est sur le point d'être achevé, nous prouvent que Mr Aubenas a voulu faire bénéficier largement sa ville d'adoption de son savoir et de son érudition comme archéologue et de sa relation avec le ministère des Beaux Arts. Mr Sivan espère que Mr Aubenas voudra bien continuer à donner à la ville son précieux concours, en restant conservateur du Musée qu'il a créé.*

Ces paroles qui ont l'approbation de tout le conseil sont suivies d'un vote de remerciement à Mr Aubenas.

Mr Aubenas répond en remerciant Mr Sivan des paroles flatteuses qu'il a bien voulu adresser, au non du nouveau conseil qu'il remercie également. Il ne cache pas que le désir de s'occuper d'une manière plus spéciale et plus fructueuse des Antiquités de Fréjus, a été la principale cause qui l'a porté à accepter la fonction particulièrement délicate de Maire. S'il n'a pu sous ce rapport réaliser qu'une partie de son projet, il se félicite néanmoins, des résultats obtenus car notamment pour les arènes, il a l'espoir fondé que le gouvernement n'en reste pas là, et voudra contribuer à leur complet déblaiement. Le Musée est aussi destiné à recevoir des accroissements dus à la générosité de tous, et celui qui s'honore du titre de son conservateur honoraire sera heureux de continuer ses soins à cette œuvre patriotique. En effet, dit Mr Aubenas, les Antiquités de Fréjus sont le grand attrait, le motif déterminant pour la venue des étrangers, de cette première visite dépend le jugement favorable qu'ils peuvent porter sur la propreté et les

ressources de notre ville, sur la salubrité de son climat, sur la fertilité de notre campagne et la beauté de nos sites, et, de là à y faire un séjour d'essai, et, finalement à s'y établir, il n'y a qu'un pas. S'occuper des Antiquités de Fréjus, c'est donc agir à la fois dans l'intérêt particulier et général. Mais il est d'autres objets importants auxquels notre administration a donné ses soins, entre autre l'école des filles, l'abattoir, la gendarmerie, le chemin de fer du littoral et celui qui doit le relier au centre Var. Je pense que, sous ces divers rapports, justice est également rendue à nos efforts; ce serait ainsi entrer dans une voie de conciliation qui trouverait chez nous un égal désir d'apaisement dont le pays a besoin ».

Dénomination d'une rue Aubenas à Saint-Raphaël :

La haute estime que l'amiral Ortolan, 1^{er} adjoint de la ville de Saint-Raphaël, éprouve envers J. A. Aubenas l'amène à proposer sans tarder qu'une rue de Saint-Raphaël porte son nom. Il s'exprime ainsi lorsqu'il préside le conseil municipal de sa ville le 9 septembre 1894 :

« Mr le Président fait part au Conseil du projet dont il prend l'initiative consistant à donner le nom de « rue Aubenas » à la voie qui n'est pas encore dénommée et qui partant de la place de la République aboutit à la rue de la Liberté. Aubenas, dit-il, est venu il y a une dizaine d'années à Fréjus et s'y est fixé par amour de la science archéologique dont il était un des dignes représentants et dont les éléments de recherche devant servir à l'histoire d'occupation romaine sur notre littoral, étaient très abondants à Fréjus et à Saint-Raphaël. En ce qui concerne Saint-Raphaël, Aubenas a publié une notice sur les Antiquités de cette annexe à « Forum Julii » et a signalé des vestiges d'une grande valeur historique, particulièrement un travail très complet sur l'origine d'Agay situé dans la commune de Saint-Raphaël. Ce quartier serait sur un placement occupé avant l'ère chrétienne par les « Aejitna », la cité ligurienne. En outre, Aubenas a laissé des manuscrits dont la publication ajoutera des pages inédites à la Gaule des César et dont fera profit l'histoire de Saint-Raphaël. Ce sont là les titres que l'on peut résumer en disant qu'Aubenas a été le premier historien archéologique de Saint-Raphaël. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition ».

Cette rue a depuis été rebaptisée « rue d'Agay ».

Dénomination d'une rue Aubenas à Fréjus :

La ville de Fréjus sera beaucoup plus longue à réagir. Il faut attendre le 18 octobre 1930 pour que le conseil municipal présidé par le maire Hippolyte Fabre adopte la résolution suivante :

« La séance ouverte, M. le Maire expose que le chemin dit de ceinture, classé chemin V.O. n° 1 prend son origine sur la route nationale n° 7 aux abords de l'amphithéâtre romain, passe au nord de l'agglomération et se termine sur la même route nationale n°7 de Fréjus à Saint-Raphaël à l'angle de l'ancienne usiner à gaz.

Sur ces bords s'élèvent des constructions nombreuses, des immeubles récemment construits qui en font une rue très fréquentée de la ville.

M. le Maire propose de lui donner le nom de Joseph Aubenas qui fut un magistrat distingué et maire de Fréjus.

Le Conseil approuve et décide de donner le nom de Joseph Aubenas à la voie de communication dont il s'agit, partie comprise entre l'origine et la maison Lovera ».

Éloge funèbre de l'amiral Jean André Ortolan (1^{er} adjoint de Félix Martin, maire de Saint-Raphaël) :

L'érudit historien et archéologue Aubenas est mort à Nice, il y a peu de jours. Venu pour quelques temps dans ce beau pays qu'arrose et fertilise l'Argens, qu'encadrent les merveilleuses

beautés de la mer bleue et des forêts éternellement vertes, il est resté pendant près de 20 années à Fréjus qu'il avait quitté il y a deux mois à peine, pour aller à Nice, le pays de sa femme. Il avait conquis le droit de cité dans l'antique patrie d'Agrippa, et nous avons l'honneur de le recevoir souvent à Saint-Raphaël au titre d'ami de l'ancien faubourg de Fréjus.

En termes heureux, et avec un sentiment de touchante déférence, le correspondant du Petit Marseillais, M. Baudot, a adressé le salut de l'éternel adieu à M. Aubenas. Nous lui empruntons la partie biographique qui précise les travaux de notre ami, sorti de la vie par la porte de l'extrême vieillesse ; il était âgé de 80 ans.

Chef de cabinet du ministre de la justice sous Louis-Philippe, il franchit rapidement les degrés de la hiérarchie et est nommé procureur général à la Martinique, puis dans l'Inde. Il fonde les écoles coloniales de droit. Passionné de lettres, il publie entre temps de remarquables ouvrages qui ont nom : Histoire du Parlement, Notice sur Mme de Sévigné ainsi que de nombreux opuscules qui ont eu leur heure de succès et où la valeur historique ne le dispute qu'au dilettantisme de l'écrivain.

Sa carrière de magistrat terminée, M. Aubenas vient s'établir à Fréjus. Élu Maire, il travaille sans relâche à la prospérité de la ville qu'il administre. Il fixe en sa volumineuse Histoire de Fréjus des faits historiques qui n'existaient guère qu'à l'état de légende. Il donne un état civil à ces admirables ruines de monuments romains qui font de Fréjus une des villes les plus notoirement intéressantes du Midi de la France. Il fonde le musée d'antiquités Fréjusiennes. Retiré de la vie publique, il travaille sans trêve ni repos à son Histoire des préliminaires de la Révolution, œuvre au cours de laquelle la mort vient le prendre.

Qu'il nous soit permis à nous, qui avons eu l'honneur d'être son ami en ces temps derniers, d'ajouter quelques appréciations personnelles sur le caractère du savant historien de l'antique Forum Julii, et de traduire le moins incorrectement qu'il nous sera possible les sentiments de haute sympathie dont il était le digne bénéficiaire dans sa ville d'adoption.

Une grande érudition et une richesse de souvenirs acquises par son contact avec des célébrités de son temps, M. Aubenas a été quand même le moins empressé des hommes à imposer son opinion sur des questions que l'indiscrétion ou la saine curiosité lui posait quelquefois ; mais s'il était sollicité à la faire connaître, il la disait tout entière et sincère.

Sa main donnait une loyale étreinte, comme sa parole exprimait sa pensée affranchie en tout temps de suggestions de déloyauté ; et cette parole accentuée, harmonieuse dans la conversation, avait la consonance de l'éloquence, quand sa pensée prenait des envolées vers les sujets d'une certaine élévation intellectuelle.

Il tombe chaque jour quelques feuilles des rameaux qui ont réjoui les regards de ceux qui s'arrêtent quelquefois, et pendant un instant, en montant le chemin de la vie, pour contempler le trône vénérable d'un arbre qui a porté dans son temps de belles fleurs et des fruits nourrissants : ainsi s'arrêtaient sur Aubenas les regards des contemplatifs au milieu desquels il a vécu ses dernières années. Sans doute il repousse d'autres arbres et d'autres rameaux, mais ceux qui sont tombés ne reverdissent plus : la mort d'Aubenas fait songer avec tristesse à cette inflexible loi de la nature.

Ses connaissances étendues et variées, la cordialité de son caractère, l'élévation de son esprit, lui avait gagné l'amitié déférente des hommes distingués de la société Fréjusienne : le docteur Mireur, le juge Senglar, l'architecte Otto, l'avocat Sivan, le chanoine Rolland, l'inspecteur des forêts Muterse, le notaire Sidore, M. Desmasure, d'autres encore et moi également, s'il m'est permis de me citer en compagnie si distinguée, nous garderons pieusement le souvenir de l'auteur de l'Histoire de Fréjus.

Je m'étais adressé à son inépuisable complaisance et à ses grandes connaissances archéologiques au moment où je préparais l'Histoire de Saint-Raphaël. L'excellent homme, le chercheur érudit, m'a laissé quelques pages du plus grand intérêt sur Saint-Raphaël et sur Agay, où il a cru reconnaître la place qu'occupait la grande cité Aegatos de l'époque Ligurienne. Il m'a semblé,

d'après nos conversations intimes, que dans ces derniers temps son spiritualisme était moins de l'ordre surnaturel que de l'idéal de forme poétique dans son essence restée profondément religieuse. C'est avec une tristesse sereine qu'il entrevoyait le terme de l'existence et s'il était rebelle aux doctrines philosophiques modernes, il admettait qu'on pût borner son idéal à l'humanité. Son esprit était tout acquis aux consolations de la foi religieuse.

La partie historique de forte érudition sur le Forum Julii menée à bonne fin par Aubenas s'adresse au patriotisme local, et sans doute celui-ci n'oubliera pas au moment opportun de donner ce nom d'Aubenas à une des voies publiques du Fréjus d'aujourd'hui, de la ville où sont nés dans les temps modernes trois hommes de la plus grande distinction dans des manifestations bien différentes de l'intelligence humaine : le politique militant, Sieyès ; le joyeux chansonnier, Désaugier ; le savant professeur médecin, Grisolle.

L'historien archéologue Aubenas a conquis là son droit de cité ; c'est par ce souhait que je termine mon salut à sa mémoire.

J. A. Ortolan a repris à peu de chose près cet éloge dans son livre *Saint-Raphaël. Notes et souvenirs*, en 1894.

Bibliographie :

AUBENAS (J-A), a fait insérer une notice sur les troubadours dans un journal littéraire, avant 1834.

AUBENAS (J-A), auteur d'un roman sur le monastère de Bonpas.

AUBENAS (J-A), *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas*, à Amiens, 16 rue Octave Tierce, 1838.

AUBENAS (J-A), *Deux lettres sur Jacques de Guyse destinées à M. le Baron de Stassart*, à Paris chez M. de Fortia d'Urban, 1839.

AUBENAS (J-A), *Mémoire sur les Arcs de Triomphe du département du Vaucluse* », à Paris chez Duverger, 1841. Cet ouvrage a été écrit à l'origine pour les *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères*, publié par la Société royale des antiquaires de France, nouvelle série, tome 5, Paris, 1840, page 109 à 176 (deux lithographies : arc de Carpentras face sud et est).

AUBENAS (J-A), *Histoire de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, suivie d'une notice historique sur la maison de Grignan*, 1842.

AUBENAS (J-A), *Mémoires sur Madame de Sévigné, mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné, durant le ministère du Cardinal Mazarin et la jeunesse de Louis XIV, suivi de notes et d'éclaircissements par le Baron Walckennaer*, à Paris chez Firmin Didot, 56 rue Jacob, 1843.

AUBENAS (J-A), *Histoire de l'impératrice Joséphine*, tome 1^{er}, à Fort de France Martinique, chez E. Ruelle et Ch. Arnaud, 1855.

AUBENAS (J-A), *Histoire de l'impératrice Joséphine*, Tome 1 et 2, à Paris chez Amyot, 1858-1859. (Le premier tome ayant été écrit en Martinique, J-A Aubenas a attendu de rentrer en France pour écrire le second tome).

AUBENAS (J-A), *Histoire de Fréjus, Forum Julii, ses Antiquités, son port*, à Fréjus, typographie Louis Leydet, rue Nationale 46, 1881.

AUBENAS (J-A), conservateur honoraire du musée, *Musée municipal de Fréjus, Explication des Antiquités qu'il renferme*, à Fréjus imprimerie Chailan, rue Nationale 46, 1886.

AUBENAS (J-A), *Mairie de Fréjus, Nomenclature des places et rues*, à Fréjus, imprimerie Victor Chailan, rue Nationale 46, Avril 1888.

AUBENAS (J-A), *Reprise des îles de Lérins sur les Espagnols, 1635-1637*, à Draguignan, imprimerie C. et A. Latil, Bd de l'esplanade n°4, 1891. Tiré à part du bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Aubenas a écrit des notes sur les découvertes archéologiques de Saint-Raphaël et Agay qui auraient été publiées et dont il a fait part à J. A. Ortolan lors de la rédaction de son ouvrage *Saint- Raphaël. Notes et souvenirs*.

Il a probablement écrit *Le guide de l'étranger à Fréjus* mais nous ne savons pas s'il a été publié.

Il a probablement écrit un mémoire sur les *Différentes inscriptions trouvées dans le canton de Valréas et au Pègue*.

Il a probablement écrit une *Histoire d'Avignon et du Comté-Vénaissin*.

Il a peut-être écrit une *Histoire du Parlement*.

Il a également rédigé un ouvrage sur l'*Histoire des préliminaires de la révolution* » qui est resté malheureusement inachevé, interrompu par son décès.

Sources :

Archives communales de Fréjus, délibérations du conseil municipal, côte 7 D1-14 (1881-1887), côte 7 D1-15 (1887-1893), côte 7 D1-24 .

Archives communales de Saint-Raphaël, délibérations du conseil municipal, côte 1 D12 (1894-1899).

L. Rivet, D. Brentchaloff, S. Roucole, S. Saulnier, *Atlas topographique des villes de la Gaule méridionale – 2 – Fréjus* », Revue archéologique de Narbonnaise, supplément au n° 32, 2000.

J. A. Ortolan, *Saint Raphaël. Notes et souvenirs*, chez Chailan, Fréjus, 1894.

C. F. H. Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département du Vaucluse, ou recherches pour servir à l'histoire scientifique, littéraire et artistique ainsi qu'à l'histoire religieuse, civile et militaire des villes et arrondissements d'Avignon, de Carpentras, d'Apt et d'Orange*, à Carpentras chez Devillario, 1841.

M. Foucou, *Encyclopédie de la mémoire Fréjusienne*, médiathèque de Fréjus.

M. Foucou, *Fréjus. Regard sur une cité*, éditions Serre, 1982.

M. Foucou, *Le temps retrouvé*, éditions Équinoxe, 2003.